

VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL  
VOTATION FEDERALE  
DU 28 NOVEMBRE 2010**

---

Conformément aux dispositions cantonales, le bureau de vote du Casino est ouvert les samedi et dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée, en matière fédérale les 27 et 28 novembre 2010 à l'effet de se prononcer sur l'adoption ou le rejet relatif à

- 1) L' «Initiative sur le renvoi» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale
- 2) L' «Initiative pour des impôts équitables»

## **Possibilités de vote**

### **1. Au bureau de vote**

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isolements.

**LE BUREAU DE VOTE DU CASINO, A LA RUE DU GRAND-PONT, SERA OUVERT :**

#### **Samedi 27 novembre 2010**

- de 10 h à 12 h
- de 17 h à 19 h

#### **Dimanche 28 novembre 2010**

- de 10 h à 12 h

### **2. Par correspondance**

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17 h (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 22 novembre, chaque jour de 8 h à 18 h, et jusqu'à 17 h (heure limite) le vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 25 octobre 2010